

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 13
Date de convocation : 28/09/2021

L'an deux mille vingt et un le sept octobre à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: Dorick BARILLOT, Patrick DECEMME, Michaël GREMILLON, Mélanie ROUX, Catherine RIBOT, Isabelle BRUNET, Pierrick MARQUET, David GAUER, Jérôme DIONNET, Nathalie GAMIN, Sylvain MONNERON, Sylvie KUNTZ-CAURE, Emilie NIVET

Absents : Franck PENIN, Erwan BARILLOT
Secrétaire de Séance : Isabelle BRUNET

Objet : Création d'une commission pour la réfection du réseau d'eaux pluviales.
Délibération n°1

M. le Maire informe le conseil municipal qu'ID79 poursuit ses recherches concernant la réfection du réseau d'eaux pluviales dans le bourg et propose la création d'une commission afin d'étudier les propositions qui seront faites par ID79.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer une commission pour la réfection du réseau d'eaux pluviales composée de M. MARQUET Pierrick et M. DECEMME Patrick

Objet : Achat d'un véhicule communal. Délibération n°2

M. le Maire présente un devis du Garage BABIN pour l'achat d'un camion benne Mercedes d'un montant de 18 334.76€ H.T
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis.

Objet : Transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.
Délibération n°3

M. le Maire présente 3 devis pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

- La société JVS propose un devis de 408€ pour la mise en œuvre, 372.00€ pour le certificat électronique valable 3 ans et 154.80€/an d'abonnement

- La société AGEDI propose un devis de 165€ pour la formation, 610€ la mise à disposition de la plateforme, 260€ pour le certificat électronique valable 3 ans puis 275€/an d'abonnement

- La société DEMATIS propose un devis de 60€ pour la mise en place, 150€ pour la formation, 199€ pour le certificat électronique valable 3 ans, 220€/an d'abonnement

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis de la société DEMATIS

Objet : Droit de préemption. Délibération n°4

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur les immeubles cadastrés :

- B395, B403, B934, B933, B1076, B1077, B935 propriétés des conjoints ROCHUT, au Petit Cerzé

- B371, B372, B1005 propriétés des conjoints MIGNOT, au Petit Cerzé

Objet : Achat d'un ralentisseur. Délibération n° 5

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acheter un ralentisseur auprès de la société Direct Signalétique pour un montant de 753.60€ H.T qui sera déplacé à différents endroits de la commune afin de réduire la vitesse dans les villages

DÉLIBÉRATIONS	
Création d'une commission pour la réfection du réseau d'eaux pluviales	1
Achat d'un véhicule communal	2
Transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique	3
Droit de préemption	4
Achat d'un ralentisseur	5